

SBIM1PM

2014 - 2015

Année d'études préparatoire au master en sciences

biomédicales

A Bruxelles Woluwe - 60 crédits - 1 année - Horaire de jour - En français
 Mémoire/Travail de fin d'études : **NON** - Stage : **optionnel**
 Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**
 Activités sur d'autres sites : **NON**
 Organisé par: **Faculté de pharmacie et des sciences biomédicales (FASB)**
 Code du programme: **sbim1pm**

Table des matières

Introduction	2
Profil enseignement	3
- Compétences et acquis au terme de la formation	3
- Programme détaillé	3
- Programme par matière	3
Informations diverses	5
- Conditions d'admission	5
- Evaluation au cours de la formation	6
- Formations ultérieures accessibles	6
- Gestion et contacts	6

SBIM1PM - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Cette année préparatoire vous permettra d'acquérir les compétences nécessaires pour entamer le programme de master en sciences biomédicales.

La réussite du programme de l'année préparatoire est sanctionnée par une attestation qui donne accès au programme de master visé.

Votre profil

Ce programme est accessible si vous n'avez pas les prérequis pour accéder directement au master désiré (maximum 60 crédits, voir conditions d'admission).

Votre programme

En fonction du parcours antérieur de l'étudiant, le programme (de maximum 60 crédits) sera constitué d'un ensemble de cours défini en concertation avec le conseiller aux études. Ces cours seront choisis au sein du programme de bachelier en sciences biomédicales.

SBIM1PM - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

L'année d'études préparatoire au master en sciences biomédicales a pour objectif de permettre aux étudiants de consolider leurs connaissances de base et leurs aptitudes avant d'entreprendre le master. Elle leur donne également l'occasion de s'informer sur les différentes finalités de ce master afin de faire le meilleur choix possible pour le 2e cycle.

SBIM1PM Programme détaillé

PROGRAMME PAR MATIÈRE

En fonction de la formation antérieure et du projet de l'étudiant, le programme pourra être adapté en accord avec le responsable académique.

o Cours de base

WFARM1221S	Biochimie et biologie moléculaire (partim biochimie)	Nathalie Delzenne, Marie-Paule Mingeot	50h+10h	6 Crédits	1q
WSBIM1201T	Physiologie générale (partim théorie, 40h)	N.	40h	4 Crédits	1q
WSBIM1201P	Physiologie générale (partie travaux pratiques, 25h)	N.	0h+25h	2 Crédits	1q
WMDS1211	Biologie cellulaire, médicale et expérimentale	Stefan Constantinescu, Pierre Courtoy (coord.), Christophe Pierreux	30h+20h	4 Crédits	1q
WESP1010	Introduction à la statistique descriptive et aux probabilités	William D'Hoore (coord.), Niko Speybroeck	15h+15h	3 Crédits	1q
LANGL2454	Anglais pour étudiants en sciences biomédicales	Nevin Serbest	30h	3 Crédits	2q
WMDS1227	Pharmacologie générale	Emmanuel Hermans, Dominique Lison, Pierre Wallemacq	20h	2 Crédits	2q
WESP2118	Statistique en sciences de la santé	Annie Robert	32h+20h	3 Crédits	1q
WSBIM1334S	Immunologie générale (partim SBIM)	N.	60h	4 Crédits	1q
WMD1006	Cytologie et histologie générales	Jean-François Deneff, Anne-Catherine Gérard, Marie-Christine Many (coord.)	10h+40h	5 Crédits	2q
WSBIM1001	Méthodes mathématiques en sciences biomédicales	Julien Federinov, André Nauts, Annie Robert	45h+20h	5 Crédits	2q
WFARM1282	Microbiologie générale	Thomas Michiels	20h+15h	3 Crédits	1q
WSBIM1226	Biologie moléculaire (dont l'épigénétique) et travaux dirigés	Charles De Smet, Frédéric Lemaigre, Thomas Michiels (coord.)	30h+10h	3 Crédits	1 + 2q
WSBIM1227	Biologie moléculaire et biochimie intégrée	Etienne De Plaen, Jean-Noël Octave (coord.)	20h+30h	3 Crédits	2q

o Cours au choix

Cette liste non exhaustive comprend notamment des cours d'initiation, d'introduction aux domaines des finalités proposées en master.

WESP2123	Principes des essais cliniques	Laurence Habimana, Annie Robert (coord.), Françoise Smets	20h+10h	4 Crédits	1q
----------	--------------------------------	---	---------	-----------	----

⊗ WESP2234	Stratégies de la décision médicale	Laurence Habimana, Annie Robert (coord.)	30h	3 Crédits	2q
⊗ WMD1200	Éléments d'épidémiologie	Jean-Marie Degryse, Fati Kirakoya, Niko Speybroeck (coord.)	20h+20h	3 Crédits	2q
⊗ WSBIM1320	Introduction aux approches expérimentales de la biologie cellulaire et moléculaire	Ilse Dewachter (coord.), Sandrine Horman, Donatienne Tyteca	30h	3 Crédits	2q
⊗ WSBIM1211	Méthodologie de la biologie cellulaire et moléculaire	Guido Bommer, Jean-François Collet (coord.), Christophe Pierreux	22.5h	3 Crédits	2q
⊗ WSBIM1302	Virologie moléculaire	Thomas Michiels	15h	2 Crédits	1q
⊗ WSBIM1393	Stage en laboratoire	Pascal Kienlen-Campard	30h	3 Crédits	2q
⊗ WFARM1382	Génétique moléculaire et médicament	Etienne De Plaen, Jean-Noël Octave (coord.)	30h	2 Crédits	1q
⊗ WSBIM1205	Introduction à la toxicologie	Nathalie Delzenne, Philippe Hantson, Vincent Haufroid, Perrine Hoet, François Huaux, Dominique Lison (coord.), Pierre Wallemacq	30h	3 Crédits	2q
⊗ WSBIM1305	Introduction à la nutrition humaine	Véronique Beauloye, Sonia Brichard (coord.)	30h	3 Crédits	2q

SBIM1PM - Informations diverses

CONDITIONS D'ADMISSION

Décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

ATTENTION : A partir de l'année académique 2015-2016, et ce en raison de l'application du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, les années préparatoires au master ne seront plus organisées.

Conditions générales

Accès à l'année préparatoire sur base d'une "passerelle" : voir [les pages sur les passerelles](#)

A l'issue de la procédure d'admission pour les masters, l'étudiant peut être amené à suivre des enseignements complémentaires qui représentent au maximum 60 crédits supplémentaires. Lorsque ces enseignements complémentaires dépassent 15 crédits, cette formation constitue une année d'études préparatoire.

Accès à l'année préparatoire sur base de la valorisation des savoirs et compétences acquis par expérience personnelle ou professionnelle :

L'article 53 du décret du 30 mars 2004 précise que: "par dérogation à l'article 51, sans préjudice de l'article 60, et en vertu d'une décision des autorités académiques, en vue de l'accès à des études de deuxième cycle, le jury de ces études peut valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle.

Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, compte non tenu des années d'études supérieures qui n'ont pas été réussies. Au terme d'une procédure d'évaluation organisée par les autorités académiques, le jury juge si les aptitudes et connaissances de l'étudiant sont suffisantes pour suivre ces études avec succès".

Accès à l'année préparatoire sur base d'une valorisation de 180 crédits ECTS par le Jury d'admission (admission personnalisée sur dossier) pour les porteurs d'un grade académique d'une université belge ou d'un titre ou grade étranger (qui ne donne pas accès à cette année d'études sur base des conditions générales reprises ci-dessus).

Conditions spécifiques d'admission

Les conditions et demandes d'admission habituelles sont précisées dans la page web "Accès aux études"

Admissions dans le cadre des passerelles avec l'enseignement supérieur non universitaire.

Sont admis sans condition à l'année préparatoire au master en sciences biomédicales les étudiants bacheliers hors université

- en diététique, en chimie, en ergothérapie, en soins infirmiers,
- technologues de laboratoire médical,
- technologues en imagerie médicale.

Sont également admis à l'année préparatoire au master en sciences biomédicales, suite à l'échec à l'examen d'entrée au second cycle en sciences biomédicales les étudiants bacheliers hors université

- accoucheuse,
- ayant obtenu une spécialisation en soins intensifs et en aide médicale d'urgence.

Admissions dans le cadre de la valorisation des acquis de l'expérience (VAE)

A l'issue de la procédure d'évaluation organisée dans le cadre de la valorisation des acquis de l'expérience pour l'accès aux programmes de master, le jury peut imposer à l'étudiant la réussite préalable d'une année préparatoire.

Admissions pour les porteurs d'un grade académique d'une université belge ou d'un titre ou grade étranger qui n'ont pas directement accès au master.

Le jury des études visées peut, à l'issue d'une procédure d'admission personnalisée, imposer la réussite préalable d'une année préparatoire aux porteurs d'un grade académique d'une université belge ou d'un titre ou grade étranger qui n'ont pas accès au master.

Procédures particulières d'admission et d'inscription

Les demandes d'admission sont à adresser la personne de contact renseignée ci-dessous.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes [au règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'enseignement sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Les cours font l'objet d'un examen soit écrit soit oral ; certains d'entre eux s'appuient sur la réalisation d'un travail personnel.

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

La réussite de cette année de formation préparatoire ne conduit pas à un diplôme mais sa réussite donne accès direct au master en sciences biomédicales.

GESTION ET CONTACTS

Gestion du programme

Entité de la structure SBIM

Acronyme	SBIM
Dénomination	Ecole des sciences biomédicales
Adresse	Avenue Mounier, 73 bte B1.73.04 1200 Woluwe-Saint-Lambert Tél 02 764 73 62 - Fax 02 764 73 63
Secteur	Secteur des sciences de la santé (SSS)
Faculté	Faculté de pharmacie et des sciences biomédicales (FASB)
Commission de programme	Ecole des sciences biomédicales (SBIM)

Responsable académique du programme : [Pascal Kienlen-Campard](#)

Jury

Président de jury : **Pierre Courtoy**

Personnes de contact

Personne de contact : **Guillaume Arnould**

Conseiller aux études : **Charles De Smet**